



Rôles et Organisation Producteur / Amapiens

LE, LA COORDINA.TEUR.TRICE

Dans une AMAP, un comité de « **pilotage** » ou de « **coordination** » formé de bénévoles, est principalement responsable du fonctionnement de la distribution des paniers.

A l'Amap des Olivades, ce comité de « **coordination** » compte plusieurs coordinateurs qui se relaient pour se répartissent les tâches. (En cas d'indisponibilité, le coordinateur organise son remplacement).

La participation active des coordinateurs et l'organisation des permanences à la distribution permettent un gain de temps et un gain économique, en évitant les frais de fonctionnement de la distribution.

Le coordinateur et le producteur sont les représentant officiels du partenariat AMAP et sont présents à **chaque distribution**, cela permet aux amapiens d'échanger avec eux, de comprendre les enjeux de ce modèle et de garantir ainsi la pérennité de l'AMAP.

Producteur et coordinateur organisent les réunions avant chaque nouvelle saison pour faire le bilan, évoquer le planning de production, le prix du panier et le nombre d'adhérents.

Le coordinateur supervise la distribution

- Il prépare les documents nécessaires, en amont : feuille d'émargement, feuille des permanences.

- Il est présent pour suivre les opérations et le bon fonctionnement de **la permanence** : accueil, émargement des amapiens qui viennent retirer leur panier et remplacement des caisses de légumes sur le présentoir.

La permanence est un rôle que chaque amapien assure 1fois par trimestre.

- Il s'assure que les inscriptions aux permanences sont complétées pour les distributions à venir.

- Il prépare les opérations d'inscription pour la nouvelle saison et constitue en amont, une équipe renforcée pour ce faire.

Les nouvelles inscriptions se prennent sur le lieu de la distribution, en présence du producteur. Les futurs amapiens assistent ainsi au fonctionnement de la distribution et rencontrent le producteur avec qui ils échangent.

Les REFERENTS.TES des autres producteurs

L'Amap les Olivades invite d'autres producteurs à vendre leur production (viande, fruits, miel, fromage, truffe, farine...) sous contrat ou commandes. Un référent amapien bénévole, soutient ce producteur, généralement éloigné du lieu de distribution de l'Amap et gère les documents, «contrat individuel», ou «bon de commande» du producteur.

Le référent regroupe les contrats ou les bons de commandes dûment complétés et réglés et les transmet au producteur.

Le,la référent.te est présent lors de la livraison du producteur et il organise la livraison des produits le lundi et le jeudi, jours de distribution à l'AMAP des Olivades.

L'association loi 1901 « Amap les Olivades »

Elle accompagne ce partenariat entre le producteur et les amapiens. Cette forme associative officielle, qui se veut la plus souple possible, reste utile pour l'organisation de certains événements ou activités publics.

Gérée par un Conseil d'Administration de 12 membres amapiens

Son Bureau actuel est composé

Pour les amapiens :

Michel MASSI, président (coordination informations et animations)

Benoît FREGEAC, trésorier

Pour la production:

Denise Vuillon secrétaire (communication)

Agnès Vuillon gérante de la SCEA